



**CHALLES
LES-EAUX**

Source d'inspirations

CHALLES Infos

Février 2025 - n°25

ÉDITO



Chères challésiennes, chers challésiens,

L'année écoulée a été riche en événements et défis pour notre commune. Nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer votre cadre de vie : installation d'agrès seniors, de parcours sportifs, d'un terrain de baskets 3x3 court, reprise des parkings communaux. Les travaux de modernisation et d'entretien de nos routes se poursuivent avec volontarisme, comme nos actions en faveur de l'environnement : plantations d'arbres au parc de Triviers, place de la liberté et autour du skate-parc.

Plusieurs projets sont lancés pour 2025. Dès mars, nous accueillerons un nouveau commerce pour la reprise du relais postal. Viendront ensuite la rénovation de la partie ancienne de la Mairie et le remplacement des bungalows de l'école maternelle par une construction durable qui accueillera le restaurant et le service de garderie.

Je tiens à saluer l'engagement de tous, agents, élus, habitants, associations et commerçants de proximité, qui contribuent, ensemble, au bien-vivre à Challes-les-Eaux.

Ainsi, notre commune est riche d'initiatives innovantes et inclusives qui renforcent le lien entre les habitants tout en favorisant sa résilience.

Poursuivons nos actions, rassemblons nos énergies pour faire que cette année 2025, soit placée sous le signe de la solidarité, de l'entraide et de la réussite commune.

Bien sincèrement,

Josette REMY

Maire de Challes-les-Eaux
Conseillère départementale

RETROSPECTIVE



Vendredi 6 décembre 2024 : RETOUR EN IMAGES SUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le centre-ville a brillé de mille feux grâce à vous ! Entre la fanfare festive de Cocktail De Zik, les chants mélodieux des Chœurs de La Source, les chorégraphies de Troubadour Danse, et l'incontournable Père Noël, la magie était au rendez-vous. Balades en calèche, défilé aux lampions, maquillage féerique et stands gourmands ont ravi petits et grands. Un grand merci à toutes nos associations Challésiennes qui ont animé cette soirée. Nous remercions également les commerçants et les bénévoles.



Dimanche 19 décembre 2024 : RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025



L'équipe municipale et Mme Le Maire ont présenté leurs vœux aux habitants lors d'une cérémonie conviviale. Elle a chaleureusement remercié les nombreux élus présents, dont la sénatrice Martine Berthet, ainsi que les représentants des communes voisines : La Ravoire, Barberaz, Saint-Baldoph, Saint-Alban-Leysses, Bassens, Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Jean-d'Arvey.

L'année 2024 a été marquée par une population atteignant 5 847 habitants, avec 49 naissances, 23 mariages, 17 PACS et 38 décès. La commune compte aujourd'hui 90 agents municipaux œuvrant au quotidien pour le service public.



FEUILLE DE ROUTE

1 PRÉSERVER L'AVENIR EN RÉNOVANT NOS BÂTIMENTS COMMUNAUX

2 PRÉSERVER NOS ESPACES VERTS

3 REFAIRE NOS ROUTES

4 MAÎTRISER LE DEVENIR DES THERMES

Plantation d'arbres d'ombrage
Place de la Liberté, parc de Triviers et skatepark



€ 60 000 € dont 13 816 € subventionnés

Installation d'abris couverts pour vélos en centre-ville



€ 22 000 € dont 7 300 € subventionnés

Création d'une aire de services destinée aux cyclotouristes à la base de loisirs du plan d'eau



€ 150 000 € dont 99 000 € subventionnés

Rénovation de la partie ancienne de la mairie



€ 860 000 € dont 228 000 € subventionnés

Reconstruction de la buvette à la base de loisirs du plan d'eau



€ 115 000 € dont 55 000 € Remboursement d'assurance

Création d'un pumptrack (Conseil Municipal Jeunes)



€ 110 000 € dont 50 000 € subventionnés

Extension du pôle enfance



€ 900 000 € dont 182 695 € subventionnés

Désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle



€ 160 000 € dont 97 000 € subventionnés

Renforcement de la vidéoprotection avec déport d'images à la brigade de gendarmerie



€ 40 000 €

Requalification des rues Jean-Jaurès et Ernest Pernet



€ 800 000 €

Déplacement du kiosque de Beauséjour au Parc de Triviers



€ 50 000 €

Création d'une aire de fitness, basket 3x3 et d'agrès seniors dans l'anneau sportif



€ 72 000 € dont 48 000 € subventionnés

CITOYENNETÉ



JEUNES DE 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN !

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire. Cette démarche obligatoire permet d'obtenir une attestation de recensement, nécessaire pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Le recensement peut être effectué en ligne sur le site officiel de l'administration française service-public.fr ou à la mairie muni de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité, ainsi que du livret de famille. Ne pas réaliser cette démarche dans les délais peut entraîner des complications administratives, notamment pour l'inscription aux examens (baccalauréat, permis de conduire, etc.) et retarder la convocation à la JDC. Il est donc essentiel de respecter cette obligation pour faciliter vos futures démarches citoyennes.

Élections : mettez à jour votre inscription en cas de déménagement !

Avant tout, assurez-vous d'être bien inscrit sur les listes électorales si ce n'est pas déjà fait (France Connect ou service-public.fr).

Et en cas de déménagement :

- **Même commune** : signalez votre nouvelle adresse à la mairie
- **Nouvelle commune** : inscrivez-vous sur la liste électorale locale.
- **Étranger** : votez via une liste consulaire ou restez inscrit en France.
- **Retour en France** : inscrivez-vous dans votre commune de résidence.

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici





RETRAITES, RSA, CHÔMAGE



Retraites

Les pensions de base des retraites ont augmenté de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025, à hauteur de l'inflation. Le budget 2025 de la Sécurité sociale n'ayant pas été adopté, la règle classique de revalorisation des retraites inscrite dans le code de la Sécurité sociale s'applique.

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Chaque personne percevant le RSA est désormais obligatoirement inscrite à France Travail et doit signer un contrat d'engagement précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

Allocations chômage

Une convention d'assurance chômage a été agréée par le Gouvernement le 19 décembre 2024. Ce texte, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2025, définit l'ensemble de la réglementation relative à l'allocation chômage ; cependant certaines nouvelles dispositions n'entreront en vigueur que le 1^{er} avril 2025. Il s'agit notamment de règles touchant les travailleurs saisonniers et les seniors.

IMPÔTS



Fin du dispositif Pinel pour les investissements locatifs

Depuis le 1^{er} janvier 2025, il n'est plus possible d'investir dans l'immobilier locatif avec le dispositif Pinel. Toutefois, si vous avez acheté un bien avant cette date, vous pouvez toujours bénéficier de la réduction d'impôt sous conditions. Cette mesure vise à adapter la politique fiscale aux évolutions du marché immobilier.

BANQUE, ÉPARGNE



Plan Épargne Logement (PEL)

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le taux d'intérêt annuel de rémunération des PEL est fixé à 1,75 %, contre 2,25 % jusque-là. Cette diminution du taux de rémunération n'a pas d'incidence sur les plans ouverts avant le 1^{er} janvier 2025.

Virement instantané

Depuis le 9 janvier 2025, dans toutes les banques françaises, émettre un virement instantané devient une opération gratuite. Il était jusque-là facturé 1 €.

SANTÉ



Plafond sécurité sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le plafond annuel de la Sécurité Sociale s'élève à 47 100 € (contre 46 368 € en 2024) et le plafond mensuel à 3 925 € (contre 3 864 € en 2024), soit une hausse de 1,6 %.

TRANSPORT



Zones à faible émission (ZFE)

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 (diesels 2006-2010, essences 2000-2010) sont interdits à Paris, Lyon, Montpellier et Grenoble. Des dérogations existent, comme le Pass ZFE, permettant de circuler un nombre limité de jours par an (12 jours à Grenoble). À Paris et Grenoble, les restrictions ne s'appliquent pas la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Fin de la prime à la conversion

L'aide financière disparaît au profit du bonus écologique et du leasing social pour encourager la transition vers des voitures électriques.

LOGEMENT



Location des meubles touristiques : nouvelles règles

Déclaration obligatoire de résidence principale

Au plus tard le 20 mai 2026, toutes les locations de meubles touristiques devront faire l'objet d'une déclaration (enregistrement auprès d'un téléservice national dédié).

Durée de location

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les maires pourront abaisser de 120 à 90 le nombre de jours maximal pendant lesquels une résidence principale peut être mise en location.

Nouveaux taux de l'abattement fiscal

- 50 % pour les biens classés et les chambres d'hôtes (avec un plafond de 77 700 € de revenus locatifs annuels) ;
- 30 % pour les biens non classés (avec un plafond de 15 000 € de revenus locatifs annuels).

Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Il sera obligatoire pour tous les logements proposés nouvellement à la location en meublé de tourisme en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage.

Logements classés G interdits à la location

Depuis le 1^{er} janvier 2025, il est interdit de mettre en location des logements étiquetés G sur le diagnostic de performance énergétique. Ces biens immobiliers énergivores, aussi appelés passoires thermiques, sont désormais considérés comme non décentes. Cette interdiction de location s'applique aux contrats de location signés à partir du début de l'année 2025.

Obligation d'information sur les risques de feu de forêts

Dans des zones particulièrement exposées aux incendies de forêt et de végétation, les propriétaires sont soumis à une obligation de débroussaillage de leur terrain. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les acquéreurs et locataires devront être informés des risques à chaque étape de la vente ou de la location, et cela dès l'annonce immobilière.

CONSOMMATION



Prix repère de gaz naturel

Le prix repère moyen de vente de gaz naturel, calculé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), a augmenté de 4,38% depuis le 1^{er} janvier 2025. Le prix s'établit à 145,04 €/MWh TTC, contre 138,95 €/MWh TTC en décembre 2024.

Hausse du prix du tabac

La hausse diffère entre les fabricants et les produits. Elle peut atteindre 1 € sur un paquet de cigarettes classique. Les cigarettes, mais aussi les cigares, le tabac à chauffer et les paquets de tabac à rouler sont concernés.

ENVIRONNEMENT



Indice de durabilité

Un indice de durabilité sera désormais affiché sur certains produits électriques et électroniques. Il va progressivement remplacer l'indice de réparabilité, dans un premier temps sur les téléviseurs et lave-linge. Destiné à favoriser l'économie circulaire, ce nouvel indice intègre des critères plus complets comme la robustesse ou la fiabilité du produit.



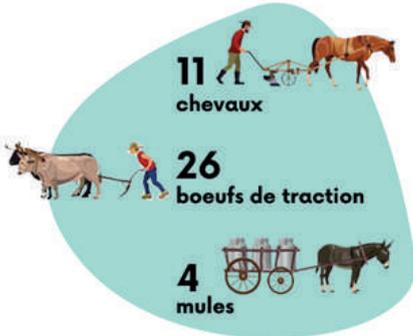
Suivez les changements recensés mois par mois sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

1924 : une commune agricole et rurale

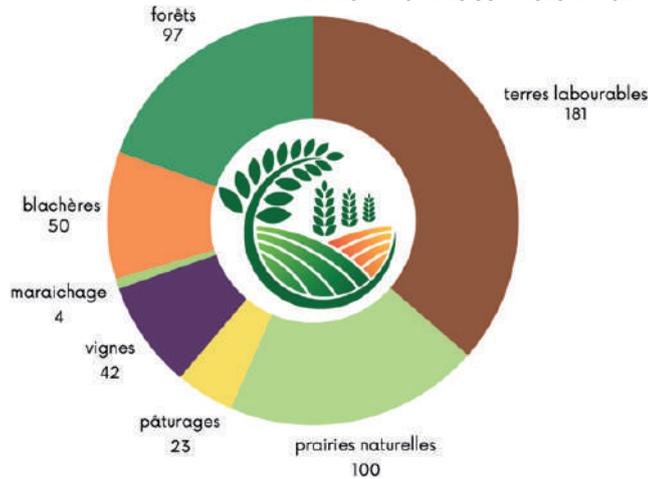
En 1924, Challes-les-Eaux est avant tout une commune agricole. Alors que le thermalisme commence à se développer, l'exploitation agricole constitue le principal moyen de subsistance pour la majorité des habitants. L'agriculture est avant tout une affaire familiale et repose sur des méthodes manuelles et la traction animale.



600 habitants



EXPLOITATION DES SURFACES EN 1924 (en hectares)



En 1924, les statistiques agricoles recensent 181 ha de terres labourables, 100 ha en prairies naturelles, 23 ha en pâturage, 42 ha de vignes et 4 ha en maraîchage. S'ajoutent sur les zones de marais 50 ha de blachères. La forêt constitue 97 ha.

Cependant, une première forme d'agriculture de vente apparaît grâce à la création en 1910-1911 de la **fruitière de Challes, une coopérative** rassemblant 70 membres. En 1924, cette structure mutualise la production de lait de 140 vaches, réparties entre de nombreux petits propriétaires (1 à 4 vaches chacun). Avec une production annuelle de 180 000 litres de lait, la fruitière produit 1 800 kg de beurre et 1 800 kg de gruyère.

Par ailleurs, l'élevage porcin est développé à des fins d'autoconsommation, et la présence de la fruitière conduit à la création d'une porcherie (au bas de l'actuelle rue Jean Moulin) afin de valoriser le petit-lait issu de la transformation laitière.

1924

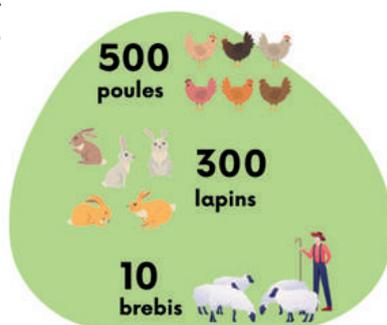
Création de la coopérative "La Fruitière de Challes"



180000 litres de lait = 1800 kg de beurre et 1800 kg de gruyère

Le paysage agricole de Challes-les-Eaux est alors marqué par un élevage essentiellement bovin. En revanche, les ovins et caprins voient leurs effectifs diminuer drastiquement : alors qu'on comptait 100 brebis en 1862, **il n'en reste plus que 10 en 1924**. Les chèvres sont devenues rares.

En revanche, la basse-cour est présente dans presque chaque foyer, avec environ 500 poules et 300 lapins



Des décennies de mutation (1970 - 2010) : une agriculture en recul

À partir des années 1970, l'agriculture challésienne subit un déclin progressif. Les gains de productivité dans les grandes régions agricoles, la mondialisation et la pression urbaine transforment profondément le paysage local.

L'extension des lotissements grignote les meilleures terres agricoles, notamment à chaque départ à la retraite d'un agriculteur. La fruitière de Challes disparaît, entraînant avec elle la fin de l'élevage laitier et porcin. Durant cette période, l'agriculture semble vouée à disparaître du territoire communal, laissant place à l'urbanisation et à de nouvelles infrastructures.





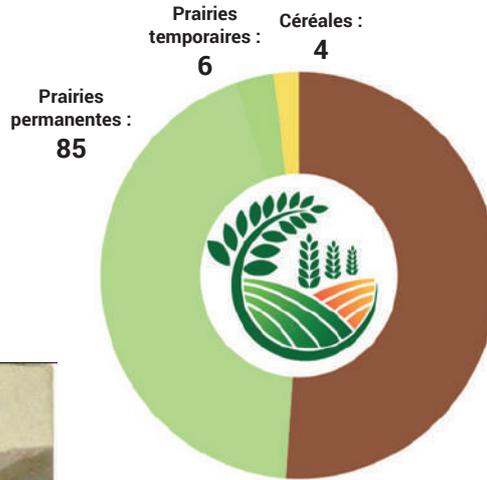
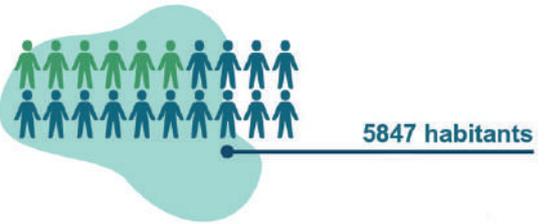
2024 : un renouveau agricole entre tradition et modernité

Aujourd'hui, les surfaces agricoles déclarées à la politique agricole commune couvrent 99 hectares, bien que d'autres terres soient encore exploitées sans être enregistrées. Cela représente environ 20 % de la superficie communale. On compte actuellement **14 exploitations agricoles** travaillant ces terres, mais seules 5 ont leur siège à Challes-les-Eaux.

Le paysage agricole a considérablement évolué en un siècle. Les cultures emblématiques du passé, comme la vigne, les vergers et le maraîchage, ont quasiment disparu.

À présent, **l'élevage extensif domine** : 85 hectares sont en prairie permanente, 6 hectares en prairie temporaire, 4 hectares en céréales.

L'élevage bovin-viande et ovin-viande prédomine, avec près de **1 100 brebis mères**.



14
exploitations

Surfaces agricoles : **99**
soit 20% de la surface communale

1100
brebis

EXPLOITATION DES SURFACES EN 2024 (en hectares)

Si l'agriculture challésienne a été menacée pendant plusieurs décennies, elle connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. En effet, les élevages contribuent à maintenir la biodiversité et sont engagés dans des mesures agroenvironnementales. Certaines zones protégées, comme le marais des Noux (classé par arrêté préfectoral de biotope) et les rebords méridionaux du Massif des Bauges (classés Natura 2000), témoignent de l'importance du maintien d'une agriculture durable.



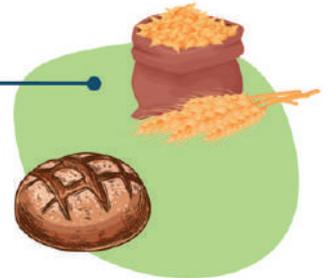
Des initiatives pour un avenir durable

Depuis les années 2010, plusieurs initiatives ont permis de redonner une place à l'agriculture locale. En 2010, grâce à Terre de Liens et l'engagement citoyen, une ferme a été préservée et reprise par des paysans-boulangers. Leur production est vendue en circuit court via des magasins de producteurs et l'AMAP challésienne de la Combe Camelot.

Une entreprise de travaux agricoles par traction animale (avec des chevaux de trait) s'est installée sur la commune, offrant des services particulièrement adaptés aux exploitations biologiques soucieuses de préserver la vie des sols. À l'automne 2023, la municipalité a soutenu l'installation d'une maraîchère dont les premières ventes en circuit court ont débuté au printemps-été 2024.

2010

Installation de
paysans boulangers



2024

Installation d'une maraîchère
en agriculture biologique



Un engagement communal pour préserver l'agriculture

Aujourd'hui, si les chemins restent ouverts et praticables et si le paysage demeure équilibré, c'est grâce au maintien d'une agriculture locale. Consciente de son importance, la municipalité s'engage activement pour la soutenir en mobilisant les ressources nécessaires et en impliquant les acteurs du territoire : Grand Chambéry, la Chambre d'Agriculture, le Département, l'État et les fonds européens.

En partenariat avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges, ces efforts visent à garantir un avenir à l'agriculture challésienne, conciliant tradition et adaptation aux nouveaux enjeux environnementaux et économiques.



Respecter l'agriculture, un enjeu collectif

Le maintien d'une agriculture vivante repose aussi sur le respect des espaces agricoles et des élevages par tous. Il est essentiel de préserver la qualité des pâturages en évitant toute pollution (déchets, déjections canines), de rester sur les chemins et de refermer les barrières.

Les cultures doivent être respectées, qu'il s'agisse de champs de blé ou de prairies destinées au bétail. La présence de chiens de protection (patous) est un signe de vigilance : ces animaux protègent les troupeaux et ne sortent pas de leur périmètre. Ces gestes simples permettent ainsi de concilier activités agricoles et plaisir des promenades, garantissant un cadre de vie harmonieux pour tous.



OUVERTURE DE LA PREMIÈRE STATION D'AUTOPARTAGE À CHALLES-LES-EAUX

En partenariat avec l'agence Citiz Alpes Loire, la mairie a déployé récemment le premier site d'autopartage Citiz sur la commune. Ce service, dont l'inauguration est prévue le vendredi 21 mars 2025, vous permet de louer une voiture en libre service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. C'est un service de proximité, pratique et économique, qui remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours, ou le véhicule de société.

Mode d'emploi :

1° Inscrivez-vous sur le site internet alpes-loire.citiz.coop Vous obtiendrez vos identifiants d'accès à votre espace personnel sous 72h.

2° Téléchargez l'application « L'autopartage Citiz » ou connectez-vous à votre espace personnel depuis votre navigateur internet (ordinateur ou téléphone).

3° Réservez la voiture mise à disposition

4° Accédez à votre voiture en libre-service 24h/24 et 7j/7 en ouvrant via l'application mobile Citiz.

5° Roulez ! Votre trajet terminé, ramenez la voiture à son emplacement initial. En cas de retard, pensez à prolonger votre réservation.

6° Suivez vos dépenses depuis votre espace personnel.

Parking Belvedere 129 Avenue du Parc 73190 Challes-les-Eaux

Contact : 04 76 24 57 25 alpes-loire@citiz.fr



ENFANCE JEUNESSE



DÉCOUVERTE SENSORIELLE AU LYCÉE HOTELIER

Les élèves de 1^{re} du lycée hôtelier de Challes-les-Eaux ont accueilli les enfants de moyenne section de l'école primaire pour une découverte sensorielle inédite. À travers cinq ateliers dédiés aux cinq sens, les jeunes explorateurs ont pu s'immerger dans le monde de la cuisine et de la restauration.

Au programme : le bruit de la cuisine, les odeurs du restaurant, la réalisation de smoothies et de meringues, ainsi qu'un parcours pieds nus sur différentes textures. Un beau moment d'échange et de découverte pour petits et grands !



SKI DE FOND ET PARTAGE À LA FÉCLAZ



Les élèves de CE2-CM1 et CM1 de l'école primaire de Challes-les-Eaux, accompagnés de leurs enseignantes Mesdames Blanc, Morin et Ducatillon, Pierre-Olivier Aubin (ETAPS) et de parents agréés, ont profité de quatre après-midis de ski de fond à La Féclaz.

Les élèves ont retrouvé leurs copains de l'Institut Médico-Educatif (IME) pour partager sous un beau soleil jeux et sourires, sous l'œil bienveillant de leurs enseignants, Célia Rey et David Sauzé. Un grand merci aux encadrants !

AIDE AUX DEVOIRS AVEC LE SIVU JEUNESSE À LA MÉDIATHÈQUE SAMIVEL

Le SIVU Jeunesse propose une aide aux devoirs gratuite pour les élèves du CM2 à la 3^e chaque mardi de 16h30 à 18h à la médiathèque Samivel. **L'inscription est obligatoire auprès des animateurs, les places étant limitées :**

07 88 17 96 63 - alsh-sivu@orange.fr





ATELIERS « BIEN MANGER, BIEN BOUGER ! » POUR LES SENIORS

Le CCAS de Challes-les-Eaux, en partenariat avec la CARSAT (caisse d'assurance retraite, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) vous offre un cycle d'ateliers gratuits dédiés aux seniors pour adopter un mode de vie sain. Les participants pourront assister à des ateliers nutrition avec une diététicienne et des séances d'activité physique encadrées par une éducatrice sportive.

Jeudis 13 et 27 mars : nutrition
Jeudi 20 mars : activité physique
Jeudi 10 avril : activité physique
Jeudis 17 et 24 avril : nutrition



Les ateliers se déroulent au CCAS (86B Allée Beauséjour) et sont limités à 15 personnes. **Inscription obligatoire au 07 79 04 83 43.**

SÉCURITÉ SOCIALE ALIMENTAIRE LOCALE EN SAVOIE (SSALSa)

La CAF de la Savoie et la MSA Alpes du Nord, en partenariat avec La Monnaie Autrement, lancent l'expérimentation SSALSa pour faciliter l'accès des familles éligibles à une alimentation locale et de qualité. Ce projet vise à améliorer le pouvoir d'achat, promouvoir les circuits courts et soutenir l'agriculture locale.

Les bénéficiaires recevront 90 € par mois en monnaie locale élef'A, à utiliser exclusivement pour des produits alimentaires auprès des partenaires du réseau SSALSa.

L'expérimentation se déroulera de juin 2025 à juin 2026. Inscriptions ouvertes jusqu'au 25 février 2025 sur inscription.elefalimentaire.org



CULTURE



« LES SECRETS DE LA BIBLIOTHÈQUE » : UN ESCAPE GAME EN FAMILLE À LA MÉDIATHÈQUE SAMIVEL !

Les amateurs de jeux de réflexion et d'aventures immersives auront une belle occasion de s'évader à la médiathèque Samivel avec l'Escape Game « Les Secrets de la Bibliothèque » !

Cet événement promet une expérience mêlant découverte, énigmes et coopération. Les participants embarqueront pour un voyage à travers le temps en explorant quatre univers fascinants : l'Égypte antique, la Chine impériale, le monde des Vikings et les mystères des Templiers. À la recherche d'indices et d'objets anciens, ils devront résoudre des énigmes et percer des secrets bien gardés. Le défi sera d'autant plus intense que le temps sera compté et que seule une collaboration efficace permettra de réussir.

Ce jeu s'adresse à tous, dès l'âge de 7 ans, et se joue en équipe, en famille ou entre amis. Les participants devront unir leurs forces pour élucider les mystères, dénicher des objets cachés et utiliser les nouvelles technologies intégrées au jeu. Ils pourront évoluer de manière simultanée ou séquentielle, en coopération ou en équipes séparées.

Une session peut accueillir entre 14 et 40 joueurs : les places étant limitées, il est vivement recommandé de s'inscrire à l'avance !

04 79 72 62 35 - mediatheque@challesleseaux.net

Mardi 25 et vendredi 28 février 2025

Mardi 4 et vendredi 7 mars 2025

2 sessions : 10h et 14h

Durée : 1h30 à 2h

Ce jeu est mis à disposition par la Direction de la Lecture Publique de Savoie/Haute Savoie-Biblio.

savoie
haute
savoie
biblio

CONSEIL
SAVOIE
MONT
BLANC



DÉCOUVREZ LES DERNIERS SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025 !



Tous nos spectacles sont gratuits pour les enfants de moins de 7 ans. Suivez la petite coccinelle... ces spectacles leur sont dédiés !



PLACEMENT LIBRE. RÉSERVATION CONSEILLÉE !

1 BILLETTERIE EN LIGNE (carte bancaire) : www.billetterie-espacebellevarde.mapado.com

2 ACCUEIL MAIRIE CHALLES-LES-EAUX Billetterie sur place aux heures d'ouverture du public (chèques ou espèces)

3 ACCUEIL ESPACE BELLEVARDE Billetterie uniquement 1h le soir avant le début du spectacle (chèques ou espèces) selon les places disponibles restantes.





SUR INSCRIPTION : 07 79 04 83 43

YOGA SUR CHAISES	Tous les lundis et mardis de 10h à 11h	Locaux du CCAS (86B Résidence Beauséjour) <i>Gratuit</i>
CHANT CHORAL	2 mardis par mois de 14h30 à 16h	
ACTIVITÉS MANUELLES (TRICOT, COUTURE...)	Profitez de l'expérience de nos aînés ! Tous les vendredis de 14h à 18h	
PERMANENCES NUMÉRIQUE	Tous les jeudis de 13h à 16h ou sur inscription pour les ateliers individuels les mercredis et jeudis matin	
GYM NEURONES	Tous les vendredis de 14h30 à 15h30	
CINÉ SENIORS	1 jeudi par mois à 16h	Médiathèque Samivel <i>Gratuit</i> Cinéma Le Challenger <i>4 € la place</i>

ASSOCIATIONS



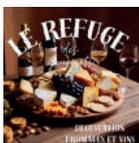
FÉVRIER 2025

Vendredi 21	Bal concert Cajun : Mardi Gras avec le Bayou de Challes Cajun Roots <i>organisé par Cajun Music des Savoie</i>	20h45 Espace Bellevarde <i>Ouvert à tous Participation au chapeau</i>
--------------------	--	---

MARS 2025

Dimanche 2	Rassemblement de véhicules de collection et de prestige <i>organisé par Challes Patrimoine Mécanique</i>	9h à 12h30 Place de la Liberté <i>Gratuit ouvert à tous</i>
Dimanche 2	Brocante des professionnels (antiquités, bouquinistes, disquaires, vintage) <i>organisé par Cœur de Challes</i>	9h à 12h30 Centre-ville <i>Gratuit ouvert à tous</i>
Samedi 8	10^e Ioto Espace Bellevarde <i>organisé par La Ravoire Challes Basket</i>	Espace Bellevarde Ouverture des portes à 16h30 Début des parties à 19h Buvette et petite restauration <i>Organisé par La Ravoire Challes Basket</i>

BIENVENUE À CHALLES !



LE REFUGE DES GOURMETS

Dégustation et commandes de fromages et vins.
 Ouverture prévue le 24 février 2025
 41 Rue Reignier - 06 30 86 29 27
lerefugedesgourmets73190@gmail.com



SOMMET DIGITAL



Agence de marketing et communication digitale. 75 bis avenue des Thermes
 73190 Challes-les-Eaux
 06 25 19 56 57
clementine@sommet-digital.fr

Vous êtes professionnel, vous venez d'arriver à Challes-les-Eaux et vous souhaitez apparaître sur le prochain Challes Infos ? communication@challesleaux.net

FÉVRIER 2025

Mercredi 19	L'heure du Conte : « Tout, tout sur les toutous ! » Animation lectures pour les enfants dès 4 ans	17h Médiathèque Samivel <i>Gratuit entrée libre</i>
Samedi 22	Samusic : « Sourcicette veut un amoureux » Animation conte musical pour les enfants dès 4 ans	10h30 Médiathèque Samivel <i>Gratuit entrée libre</i>
Mardi 25	Escape Game : « Les Secrets de la bibliothèque » Jeu familial ou entre amis à partir de 7 ans.	À 10h et 14h Durée : 1h30 à 2h Médiathèque Samivel <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>
Mercredi 26	Atelier origanmanuel : « oiseaux et petits bêtes » Atelier intergénérationnel entre parents / grands-parents et enfants dès 8 ans.	14h30 à 16h30 Médiathèque Samivel Porté par le CCAS. <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>
Vendredi 28	Escape Game : « Les Secrets de la bibliothèque » Jeu familial ou entre amis à partir de 7 ans	À 10h et 14h Durée : 1h30 à 2h Médiathèque Samivel <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>

MARS 2025

Mardi 4	Escape Game : « Les Secrets de la bibliothèque » Jeu familial ou entre amis à partir de 7 ans	À 10h et 14h Durée : 1h30 à 2h Médiathèque Samivel <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>
Mercredi 5	Atelier origanmanuel : « oiseaux et petits bêtes » Atelier intergénérationnel entre parents / grands-parents et enfants dès 8 ans.	10h à 12h Médiathèque Samivel Porté par le CCAS. <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>
Mercredi 5	Conseil municipal	Dès 19h Mairie de Challes-les-Eaux <i>Ouvert au public</i>
Vendredi 7	Escape Game : « Les Secrets de la bibliothèque » Jeu familial ou entre amis à partir de 7 ans	À 10h et 14h Durée : 1h30 à 2h Médiathèque Samivel Jeu familial à partir de 7 ans. <i>Gratuit sur inscription auprès de la médiathèque (places limitées)</i>
Samedi 8	Avant-première : Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan	À 16h Cinéma Le Challenger Proposé dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes. <i>Tarifs d'entrée habituels.</i>



Une page se tourne pour Laurence Arbez, opticienne à Challes-les-Eaux depuis 32 ans, qui vient de prendre sa retraite. Nous souhaitons la bienvenue à Carole Dejussel qui prend la suite au magasin Challes Optique avec la même attention au service de ses clients.



CHALLES OPTIQUE
 1349 Place de l'Europe
 73190 Challes-les-Eaux

Création : Service communication et culture Mairie de Challes-les-Eaux
 Crédits photos : Mairie de Challes-les-Eaux, Dauphiné Libéré,
 Impression en 3600 exemplaires par l'imprimerie Challésienne
 Distribution : Filip' Distribution